



à la frontière de certaines marchandises, et de la Loi sur les mesures économiques spéciales, qui autorise le gouvernement à appliquer des sanctions économiques en réponse à une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

- Le Ministère fournit en outre un soutien administratif aux autres ministères qui ont du personnel à l'étranger.

Nos objectifs de base : les trois piliers

- Notre politique étrangère, y compris notre politique commerciale, s'appuie sur trois principaux objectifs — trois « piliers » — qui traduisent les valeurs et les aspirations des Canadiens. Ces piliers sont : la prospérité et l'emploi, la sécurité dans un cadre mondial stable et la promotion des valeurs et de la culture canadiennes.

Prospérité et emploi

- La promotion de la prospérité et de l'emploi est au cœur de notre travail.
- Les marchés étrangers offrent de vastes débouchés aux Canadiens, et nous pouvons nous mesurer à nos plus sérieux concurrents. Grâce à ses exportations, le Canada peut accroître la richesse des Canadiens et leur procurer plus d'emplois.
- Pour aider les Canadiens à être compétitifs, nous nous efforçons d'assurer aux biens et services canadiens l'accès aux marchés étrangers. Nous nous attachons également à appuyer un ensemble de règles transparentes, équitables et prévisibles régissant le commerce et l'investissement internationaux, et à donner aux entreprises canadiennes les moyens de tirer parti des débouchés qui s'offrent à l'étranger. De plus, nous nous employons activement à attirer l'investissement étranger et à promouvoir le tourisme au Canada.